

# Les diplômés 2020-2021 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS)

Un peu plus de 12 000 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2020 et avril 2021 (hors équivalence), soit un volume comparable aux années précédentes. Début 2022, au moins 9 mois après leur sortie de formation, un peu plus de huit diplômés sur dix sont en emploi, un niveau comparable à la situation avant COVID. Parmi eux, 69 % déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec leur formation BPJEPS : ils sont 66 % dans le sport et 77 % dans l'animation. Par rapport à l'année précédente, cela représente une baisse moyenne de près de cinq points, en grande partie imputable à la crise du COVID.

Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau 4 (niveau baccalauréat) créé en 2001. Il atteste la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme préparé dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou de l'apprentissage est basé sur le principe de l'alternance entre un centre de formation et une entreprise. La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut aussi permettre l'obtention de tout ou partie de ce diplôme.

Dans le cadre de leur mission d'observation, les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) conduisent tous les ans depuis 2005 une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS. Cette enquête, qui existe dans sa forme actuelle depuis 2016, est coordonnée par la Direction des sports et l'INJEP qui en assure le traitement statistique au niveau national<sup>1</sup>.

## TROIS QUARTS DES DIPLÔMÉS ONT SUIVI LA SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF

Parmi un peu plus de 12 000 diplômés BPJEPS 2020-2021 (hors équivalence), environ 9 000 l'ont été dans la spécialité « éducateur sportif » (75 %) et 3 000 dans la spécialité « animateur » (25 %). Dans le secteur du sport, les mentions les plus fréquentes sont les « activités de la forme » (30 %), les « activités physiques pour tous » (22 %), les « activités aquatiques et de la natation » (12 %) et les « activités équestres » (9 %). Dans le secteur de l'animation, la mention « loisirs tous publics » regroupe plus de la moitié des diplômés (60 %) et celle de l'« animation sociale », un peu moins de trois sur dix (30 %).

## LES FEMMES SURREPRÉSENTÉES PARMIS LES ANIMATEURS ET SOUS-REPRÉSENTÉES PARMIS LES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Plus des deux tiers (69 %) des diplômés BPJEPS animateur sont des femmes. L'animation sociale en particulier est la mention la plus féminisée (77 %). En revanche, les femmes ne représentent que 31 % de l'ensemble des diplômés du BPJEPS éducateur sportif. Cette proportion varie toutefois selon les mentions : les femmes représentent 88 % des diplômés

des « activités équestres », mais à peine 11 % des diplômés de la mention associée aux « sports de contact ».

Les diplômés animateurs sont plus âgés : seul un quart d'entre eux a moins de 26 ans contre plus de la moitié des diplômés du sport (53 %) ; 27 % ont entre 30 et 39 ans.

## 44 % DES DIPLÔMÉS ANIMATEURS TRAVAILLAIENT DÉJÀ DANS CE DOMAINE AVANT LEUR ENTRÉE EN FORMATION

Avant leur entrée en BPJEPS, un quart des diplômés étaient demandeurs d'emploi (23 % pour les titulaires d'un BPJEPS sport, 29 % en animation). Les titulaires d'un BPJEPS éducateur sportif étaient plus souvent en études ou formation (29 %) ; 19 % étaient déjà en emploi dans le domaine du sport ou de l'animation et 22 % en emploi dans un autre secteur d'activités. Les titulaires d'un BPJEPS animateur avaient déjà une activité professionnelle dans le domaine du sport ou de l'animation pour 44 % d'entre eux ; 14 % étaient en emploi dans un autre secteur d'activités, et seuls 6 % étaient en études ou formation.

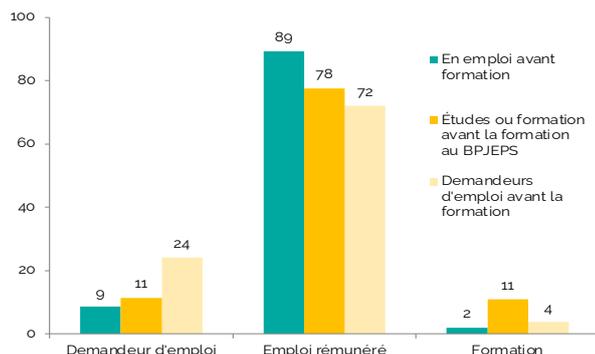
## UNE BONNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI AVANT LEUR ENTRÉE EN FORMATION

72 % des diplômés d'un BPJEPS animation qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi au moment de l'enquête (graphiques 1 et 2). Cette part monte à 80 % pour les diplômés éducateurs sportifs alors qu'elle était similaire à celle de l'animation l'année précédente. La part de ceux qui sont encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête est de 24 % dans l'animation et de 13 % dans le sport. Néanmoins, parmi ces demandeurs d'emploi, 69 % ont eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même si celui-ci était de courte durée.

<sup>1</sup> Compte tenu du taux de réponse en baisse (45 % contre 56 % l'an passé) et de la non-participation à l'enquête précédente d'une région métropolitaine, il a été jugé préférable de ne pas commenter, sauf exception, les données en évolution par rapport aux trois enquêtes précédentes. En outre, cette année la Corse, la Guyane, La Réunion et Mayotte n'ont pas participé à l'enquête, ce qui correspond à quelques dizaines de diplômés.

## graphique 1

Devenir des diplômés d'un BPJEPS animateur (en %)



Source : enquête IDJEPS 2022, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRAJES

Champ : diplômés BPJEPS éducateur sportif ou animateur entre mai 2020 et avril 2021, hors Corse, Guyane, La Réunion et Mayotte. Pour plus de clarté les services civiques (très petits effectifs) ont été exclus du champ.

Lecture : 72 % des diplômés d'un BPJEPS animateur qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

### 81 % DES DIPLÔMÉS SONT EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Au moins 9 mois après leur sortie de BPJEPS, 81 % des diplômés 2020-2021 éducateur sportif ou animateur se déclarent en emploi, une hausse de cinq points par rapport à l'année précédente et une hausse de deux points par rapport à avant la crise Covid. En excluant les poursuites d'études, cela représente un taux d'emploi de 87 %. Dans le domaine du sport, 9 % sont au chômage, soit sensiblement moins que dans l'animation (13 %). Le sens de l'écart s'était temporairement inversé durant la crise, les diplômés de l'animation bénéficiant d'un statut d'emploi plus protecteur (fonction publique ou contrat à durée indéterminée). En excluant du calcul les poursuites d'études, cela correspond à un taux de chômage de 14 % pour l'animation et de 10 % pour le sport.

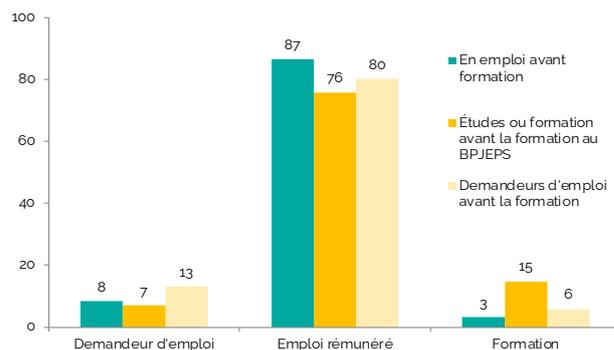
En matière de statut d'emploi, les diplômés de l'animation sont plus fréquemment uniquement salariés (91 % des diplômés en emploi) que ceux du secteur du sport (64 %). En effet, la pluriactivité est une spécificité de l'emploi des diplômés du secteur sportif : 33 % des diplômés BPJEPS éducateur sportif en emploi déclarent au moins une activité secondaire rémunérée en plus de leur emploi principal (plus du double par rapport au secteur animation). Le secteur sportif est aussi marqué par le poids des travailleurs indépendants : 16 % des diplômés du BPJEPS éducateur sportif en emploi travaillent uniquement sous statut indépendant, et 19 % cumulent les statuts indépendant et salarié (contre respectivement 4 % et 5 % parmi les BPJEPS animateur).

### DAVANTAGE DE CDI DANS LE SECTEUR ANIMATION QUE DANS LE SECTEUR SPORTIF

Les diplômés de l'animation occupent dans 40 % des cas un emploi d'animateur socioculturel principalement dans des associations ou des collectivités territoriales, et 25 % sont directeurs d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Les titulaires d'un BPJEPS d'éducateur sportif occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (50 %), d'entraîneur sportif (9 %) ou d'animateur socioculturel (8 %) essentiellement dans le secteur privé (associatif ou commercial) ou dans des collectivités territoriales. 71 % des diplômés d'un BPJEPS animateur travaillent dans des structures de plus de 10 salariés contre 57 % pour le secteur du sport. La situation des diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif en emploi est un peu plus précaire que celle des diplômés de l'animation, puisque seuls 46 % d'entre eux ont un CDI ou assimilé contre 53 % dans l'animation. Mais ce constat reste à relativiser du fait du poids des travailleurs indépendants.

## graphique 2

Devenir des diplômés d'un BPJEPS sport (en%)



Source : enquête IDJEPS 2022, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRAJES

Champ : diplômés BPJEPS éducateur sportif ou animateur entre mai 2020 et avril 2021, hors Corse, Guyane, La Réunion et Mayotte. Pour plus de clarté les services civiques (très petits effectifs) ont été exclus du champ.

Lecture : 80 % des diplômés d'un BPJEPS sport qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

### DES EMPLOIS EN GRANDE MAJORITÉ EN RELATION DIRECTE AVEC LE BPJEPS

76 % des diplômés en emploi déclarent au moins un emploi en relation directe avec le BPJEPS ; 69 % déclarent que c'est le cas pour leur activité principale. Pour les diplômés du domaine de l'animation, cette proportion est plus élevée (77 % contre 81 % deux ans plus tôt), tandis qu'elle est plus faible pour les diplômés du sport (66 % contre 74 % deux ans plus tôt). Cet indicateur s'est dégradé ces deux dernières années, en lien avec les effets marqués de la crise dans les secteurs du sport et de l'animation. Toutefois il faut noter que 74 % des diplômés du sport déclarent au moins une activité en lien avec le diplôme obtenu, la part des activités secondaires étant importante dans ce secteur. Les femmes diplômées du sport déclarent plus souvent que les hommes que leur emploi principal est en relation directe avec le diplôme obtenu.

### LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN EST MAJORITAIRE, LE TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

Près des trois quarts (74 %) des diplômés d'un BPJEPS animateur en emploi, hommes ou femmes, travaillent à temps plein sur leur emploi principal et 17 % ont un emploi à temps partiel dont la durée est supérieure à un mi-temps. Parmi les diplômés du sport, le taux de travail à temps plein est de 74 % pour les hommes et 67 % pour les femmes.

Le temps partiel est le plus souvent subi puisque 61 % des diplômés à temps partiel sur leur emploi principal déclarent souhaiter travailler plus : 73 % pour les diplômés d'un BPJEPS animateur et 57 % pour les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif.

Bruno Dietsch, chargé d'études INJEP

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Les BPJEPS, site du ministère des sports [\[en ligne\]](#).
- L'ensemble des tableaux ainsi que des données complémentaires issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.
- Camus M., 2017, « [Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation](#) », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 4.
- Lochet, J.-F., Neveu, P., Dietsch, B., 2022, *L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire. Situation selon les spécialités en 2017-2018*, INJEP Notes & rapports/Note thématique [\[en ligne\]](#).